

MODERNITÉ DU CORPORATISME

Jacques Capdevielle

PRESSES DE SCIENCES PO

Jacques Capdevielle

Modernité du corporatisme

2001



SciencesPo.
Les Presses

Présentation

L'auteur nous livre ici une réflexion stimulante sur la signification de la persistance et de l'amplification du phénomène corporatif, en s'efforçant d'échapper aux jugements de valeur simplistes récurrents le concernant. Insistant d'abord sur l'importance de la dimension identitaire de la crise "multipolaire" du monde du travail, Jacques Capdevielle met en relation le corporatisme avec la réapparition des identités de métier depuis plus d'une dizaine d'années. Puis, s'attardant plus particulièrement sur le détail des événements de 1986-1987 et de 1995, l'auteur entend montrer en quoi ce retour du corporatisme est un processus en renouvellement, qu'on ne saurait lire de façon univoque : au milieu des années 1980, il faisait écho au "silence des responsables politiques qui caractérise notre modernité" ; avec le mouvement de 1995, un nouveau cycle idéologique s'ouvre, où l'on voit les interrogations d'habitude implicites (notamment sur le rôle de l'État) se transformer en "questions sociétales explicites adressées au pouvoir politique". Dès lors, J. Capdevielle s'interroge sur l'avenir du corporatisme, et notamment remet en cause son caractère supposé d'"exception française". Il voit dans les événements de Seattle un réveil des sociétés civiles contre l'auto-légitimation de la mondialisation, et constate à l'échelle internationale une re-légitimation générale des intérêts particuliers. Le regain du corporatisme se traduirait pour l'avenir par un élargissement inédit de l'espace public. La vertu du corporatisme, remarque l'auteur, est d'agir comme un révélateur des manques politiques.

Copyright

© Presses de Sciences Po, Paris, 2012.

ISBN numérique : 9782724688368

ISBN papier : 9782724608441

Cette œuvre est protégée par le droit d'auteur et strictement réservée à l'usage privé du client. Toute reproduction ou diffusion au profit de tiers, à titre gratuit ou onéreux, de tout ou partie de cette œuvre est strictement interdite et constitue une contrefaçon prévue par les articles L 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. L'éditeur se réserve le droit de poursuivre toute atteinte à ses droits de propriété intellectuelle devant les juridictions civiles ou pénales.

S'informer

Si vous désirez être tenu régulièrement informé de nos parutions, il vous suffit de vous abonner gratuitement à notre lettre d'information bimensuelle par courriel, à partir de notre site Presses de Sciences Po, où vous retrouverez l'ensemble de notre catalogue.

Avec le soutien du



www.centre nationaldulivre.fr



SciencesPo.
Les Presses

Table

Introduction. De l'hiver 1986 à l'après-Seattle

Chapitre 1. Un monde du travail éclaté, en manque de repères identitaires

L'éclatement des bastions syndicaux traditionnels

Les cadres « décrochent »

L'impact des divisions syndicales et politiques

L'impuissance affichée des représentants politiques et le brouillage du clivage gauche/droite

Dilution et renforcement du pouvoir économique dans l'entreprise

Chapitre 2. Le métier : de l'oubli à sa réhabilitation

Le métier déserté par les syndicats

Le point de vue patronal : l'employabilité contre le métier ?

Anciens et nouveaux métiers : la permanence des référents

Le métier : une référence identitaire répandue

Chapitre 3. 1986 : « l'hiver des corporations et de la politique »

La grève des cheminots de l'hiver 1986-1987 : « le mai 68 de la SNCF »

La patience paradoxale des usagers

Le phénomène des coordinations comme révélateur et comme écran

Chapitre 4. 1995 : de la crispation corporative aux questions sociétales

Les prolégomènes politiques du mouvement

Le 10 octobre : un avertissement corporatif accepté dans l'opinion

Novembre-décembre : un corporatisme ostensible et fédérateur

Des questions sociétales

Un mouvement sans lendemain ?

Chapitre 5. Seattle et ses suites : l'entrée dans un nouveau cycle politique

La figure emblématique de José Bové

Vraies et fausses raisons de l'échec de Seattle

Les suites de Seattle

Conclusion. Des refus corporatifs face à une mondialisation délégitimée

Des mouvements corporatifs ou sectoriels élargis à l'échelle internationale

Une légitimité étatique incontournable et dépassée ?

Une re-légitimation des refus sectoriels ou corporatifs

Introduction. De l'hiver 1986 à l'après-Seattle

Déjà dans les années 1980, le regain de corporatisme^[1] que l'on observe en France est souvent associé à l'immobilisme, au repli sur soi, à l'égoïsme d'intérêts particuliers sourds à l'intérêt général, au refus d'admettre l'évidence : un monde en mouvement. Aujourd'hui comme hier, la revendication corporative évoque volontiers la figure du typographe arc-bouté sur ses avantages acquis et refusant le progrès technique.

Le corporatisme a mauvaise presse un peu partout dans le monde^[2] mais plus particulièrement chez nous, comme en témoignent pour la période récente les commentaires et les interprétations du conflit social de l'hiver 1995. L'été précédant ces grèves, Alain Madelin – éphémère ministre des Finances dans le gouvernement d'Alain Juppé – avait suscité un profond mécontentement chez les salariés du secteur public, en dénonçant leurs « privilèges » et des effectifs en surnombre. Le 20 septembre 1995, Alain Juppé lance un débat sur l'avenir de la protection sociale et des retraites, qui doit déboucher à la mi-novembre sur un vote du Parlement. L'objectif déclaré est d'achever la réforme engagée par Édouard Balladur en 1994, notamment en allongeant la durée de cotisation des fonctionnaires et des agents du secteur public. La réaction des personnels concernés est immédiate ; la défense de la spécificité de leurs régimes de retraite et des avantages qui s'y rattachent est une motivation essentielle pour comprendre l'importance de la mobilisation des agents de la SNCF, de la RATP ou d'EDF, dès le 10 octobre puis en novembre-décembre. S'il est un mouvement social éminemment corporatif dans ses prémices, c'est donc bien celui-ci. Ceux qui critiquent ces grèves, à gauche comme à droite, ne manquent pas de souligner cette dimension, ce qui paraît logique. En revanche, il est plus surprenant de constater que ceux qui les approuvent les rejoignent dans cette critique : ils nient purement et simplement la présence pourtant indiscutable de cette dimension. Comme si cette origine honteuse suffisait à discréditer un mouvement social salué par ailleurs

comme le plus important depuis 1968, un mouvement qui va indirectement provoquer un changement inattendu de majorité parlementaire.

« Les » corporatismes vont être une fois encore dénoncés, ce recours au pluriel signifiant que les revendications ainsi mises en avant ne sauraient être agrégées et satisfaites sans mettre en péril les équilibres économiques et sociaux existants. La référence au singulier de l'exclusion répond généralement à cette conjugaison au pluriel des corporatismes, avec une relation de causalité plus que suggérée entre les deux termes : face aux appels au partage du travail, ce bien devenu rare, les égoïsmes corporatifs sont rendus en partie responsables de l'exclusion, ce risque universel auquel chacun de nous – jeune ou vieux, homme ou femme, ouvrier, cadre supérieur ou profession libérale – peut être confronté demain^[3].

On ne saurait pourtant s'en tenir à ces critiques récurrentes généralement portées par certains journalistes^[4] ou par des hommes politiques, en particulier lorsque ces derniers occupent le pouvoir et qu'ils se heurtent à des résistances corporatives. Face à cette réprobation unanime, le jugement des chercheurs – historiens, sociologues ou politologues – est en revanche beaucoup plus nuancé, au moins dans la première moitié des années 1980.

Un rappel doit être fait ici : les études concernant le corporatisme se développent vers la fin des années 1970 dans les milieux de la recherche anglo-américaine, les chercheurs français se montrant longtemps « rétifs au spectre du corporatisme^[5] ».

C'est en effet un historien américain, William H. Sewell, qui s'attache à démontrer la continuité de l'idéal corporatif – à travers l'Ancien Régime, la Révolution et la première moitié du XIXe siècle – au prix de transformations profondes de son contenu^[6]. De fait, les « gens de métier » – charpentiers, ébénistes, imprimeurs, tailleurs, etc. – vont rester à l'avant-garde du mouvement ouvrier sous le Second Empire et ils seront à l'origine de la matrice du mouvement syndical moderne sous la Troisième République.

En 1979, ce sont deux politologues, Philippe Schmitter et Gerhard Lehmbuch, qui entendent réhabiliter l'idée corporative en voyant dans ce qu'ils appellent le « néo-corporatisme », un mode de régulation des pressions des groupes d'intérêts que le système pluraliste parlementaire et partisan ne peut plus assurer^[7]. En 1981 dans son introduction à l'ouvrage collectif déjà cité et consacré aux développements du corporatisme dans les pays d'Europe de l'Ouest, Suzanne Berger aboutit à des conclusions identiques. Elle souligne en effet, au-delà de la diversité des contributions

réunies, un constat qui leur est commun : le renforcement du corporatisme observé un peu partout dans les démocraties occidentales, en Europe comme en Amérique du Nord, se nourrit des dysfonctionnements des instances traditionnelles de la régulation politique que sont les Parlements et les partis^[8].

La communauté scientifique française rejoint ce débat au début des années 1980. La référence au corporatisme est ainsi directement ou indirectement présente dans la majorité des interventions de la table ronde consacrée à « la représentation », à l'occasion du deuxième congrès de l'Association française de science politique qui se tient à Grenoble en janvier 1984. Dans sa thèse de sociologie publiée l'année suivante, Denis Segrestin nous met à son tour en garde vis-à-vis des préventions qui entourent le corporatisme. Il craint que le débat ne se réduise à la dénonciation d'« un risque universel d'enfermement sur les intérêts particuliers^[9] ». Pour cet analyste, si la crise économique et sociale engendre souvent un repli sur un individualisme grandissant – Albert Hirschman parlerait de « défection » –, dans certains cas elle restaure à l'inverse une identité collective immédiate à travers le métier. Denis Segrestin constate que cette identité de métier peut alors s'enfermer dans une crispation sur la défense des avantages acquis, mais qu'elle peut aussi contribuer à un renouvellement des lieux et des enjeux de la négociation.

Appréhendant deux ans plus tard le corporatisme à partir de son rôle dans les politiques publiques impulsées pendant les années de croissance, Bruno Jobert et Pierre Muller le rejoignent sur ce dernier point : les corporatismes ont souvent été les vecteurs de la modernisation de la société française^[10].

Présentant une partie des travaux réalisés dans le cadre de la Mission sur la modernisation de l'État confiée par François Mitterrand à Blandine Barret-Kriegel, Dominique Colas revient sur la conception hégélienne de l'État moderne et se livre à une défense vigoureuse du corporatisme. Pour lui, le corporatisme n'est compréhensible qu'au regard de « la difficulté d'organiser conjointement universel et particulier », et « la condamnation moralisatrice de la propension des groupes à rechercher leurs avantages propres relève d'une bonne conscience simplificatrice qui s'emploierait mieux à déterminer les moyens d'une meilleure visée de l'universel. Dénoncer tout particularisme, tout corporatisme, c'est refuser aux individus une existence concrète, aux groupes une sphère où se déployer effectivement^[11] ». Plusieurs contributions présentées dans cet ouvrage vont dans le même sens que Bruno Jobert et Pierre Muller : le

« corporatisme à la française » a, dans un certain nombre de cas, été un facteur contribuant à l'entreprise de modernisation économique et sociale conduite par l'État.

Paradoxalement, ces interrogations vis-à-vis du corporatisme disparaissent des préoccupations de la communauté scientifique dans les années 1990^[12], alors même qu'en cette fin de siècle, qu'on le déplore ou qu'on s'en félicite, la persistance et l'amplification du phénomène corporatif sont pourtant évidentes. Il est vrai que, depuis le milieu des années 1980, les marges de manœuvres des uns et des autres se sont réduites : les restrictions budgétaires et la compétition économique permettent de moins en moins à l'État et aux employeurs de satisfaire des revendications corporatives en échange de la participation des groupes concernés à la mise en place de réformes professionnelles. De plus, la fin de l'inflation n'autorise plus une digestion en douceur des contreparties financières accordées^[13]. Des infirmières aux routiers, en passant par les cheminots, les employés de banque ou les producteurs de roquefort, presque tous les mouvements revendicatifs des deux dernières décennies trouvent leur origine dans un malaise propre à un métier, à une profession, et campent généralement sur une position de refus « protestataire » qui, pour certains observateurs étrangers, serait propre à la France^[14]. Réactions légitimes de secteurs défendant leurs avantages acquis ou combats d'arrière-garde face à une évolution irréversible ?

De nombreux salariés, y compris dans le privé, bénéficient d'avantages différentiels et relatifs, liés à leur ancienneté ou à la spécificité de leur insertion professionnelle. Dès lors qu'ils s'opposent à leur remise en cause, ils sont facilement taxés de corporatistes^[15]. Cette dénonciation abusive finit par se retourner contre ceux qui l'émettent. Elle explique en partie l'étonnant capital de sympathie dont la plupart des conflits, y compris les plus corporatifs, vont bénéficier dans l'opinion, au point qu'on a pu parler à cet égard de « grève par procuration ».

Par ailleurs, cette acceptation partagée, voire cette valorisation de la défense de la profession – y compris de la profession des autres, y compris encore de professions perçues comme plutôt privilégiées – renvoie aussi au brouillage généralisé des repères qui organisaient traditionnellement le monde du travail. Éclaté dans des statuts diversifiés, ayant de plus en plus de mal à se situer dans une entreprise aux frontières incertaines, se sentant au mieux ignoré et au pire trahi par ses représentants syndicaux et politiques, le monde du travail est en quête de sens et d'identité. C'est dans